

Recommandations pour minimiser les risques liés à la COVID-19 pendant les vérifications et les inspections

Au moment où les entrepreneurs de l'ICS commencent à effectuer des activités sur place pour nos clients, il est très important que toutes les personnes prennent leur santé et celle de leurs clients au sérieux.

Si vous avez dû vous placer en quarantaine (vous auto-isoler) ou vous isoler en raison de n'importe laquelle des raisons mentionnées ci-dessous, l'ICS ne veut pas que vous procédiez à une vérification ou une inspection sur place tant que vous ne serez pas certain de ne pas avoir contracté la COVID-19 (habituellement une période de 14 jours).

Tiré de <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html>:

Se placer en quarantaine (s'auto-isoler)

*Vous devez vous placer en quarantaine pendant 14 jours si vous n'avez **aucun symptôme** et que **l'une** des situations suivantes s'applique à vous :*

- *vous revenez d'un voyage **hors du Canada** (auto-isolement obligatoire)*
- *vous avez été en contact étroit avec une personne qui est ou pourrait être atteinte de la COVID-19*
- *vous avez été informé par un représentant de l'autorité de santé publique que vous aviez peut-être été exposé au virus et que vous devez vous placer en quarantaine*

S'isoler

*Vous devez vous isoler si **l'une** des situations suivantes s'applique à vous :*

- *vous avez reçu un diagnostic de COVID-19, ou vous attendez de recevoir les résultats d'un test de laboratoire relatif à la COVID-19*
- *vous avez des symptômes de la COVID-19, même s'ils sont légers*
- *vous avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19*
- *un représentant de la santé publique vous a dit que vous aviez peut-être été exposé à la COVID-19*
- *vous revenez d'un voyage hors du Canada et vous présentez des symptômes de la COVID-19 (obligatoire)*

Lorsque vous effectuez une vérification sur place, l'ICS vous demande de prendre les précautions suivantes :

1. Confirmez, avant la date de la vérification, que votre client ne répond à aucun des critères susmentionnés et qu'il est également à l'aise que vous veniez sur place.
2. Demeurez à une distance de 2 mètres de votre client lorsque vous êtes assis à un bureau ou que vous vous déplacez dans l'installation.
3. Utilisez votre propre véhicule si vous devez vous rendre aux champs ou à tout autre endroit hors du site. Ne vous déplacez pas avec votre client (ne soyez pas un passager et ne prenez pas de passagers avec vous).
4. Ayez toujours un masque non médical à portée de main lorsque vous effectuez la vérification ou l'inspection, que vous pouvez utiliser à votre discrétion.
5. Envisagez de porter des gants jetables.
6. Assurez-vous d'avoir du désinfectant pour les mains afin de l'utiliser avant et après la vérification ou l'inspection.
7. Envisagez de nettoyer la surface de travail où vous travaillez à l'aide d'une lingette jetable.
8. N'acceptez aucune boisson ni aucun aliment de la part de votre client –apportez les vôtres.
9. Envisagez l'utilisation du courriel et d'un scanner le plus possible pour obtenir les signatures sur les documents afin d'éviter de vous échanger des documents.
10. Donnez vos coordonnées (numéro de téléphone, courriel) au client au cas où il aurait besoin de communiquer avec vous ou si un employé obtient un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 après votre vérification/inspection.
11. Tenez des dossiers très clairs des dates de toutes les vérifications/inspections au cas où vous ou quelqu'un d'autre auriez à communiquer avec vos clients advenant que vous ou quelqu'un de votre entourage contractiez la COVID-19 dans les deux semaines suivant la vérification ou l'inspection.

Symptômes de la COVID-19 *(tiré du site Web de l'Agence de la santé publique du Canada)*

Les personnes infectées par la COVID-19 peuvent avoir peu ou pas de symptômes. Vous pouvez ignorer que vous avez des symptômes de la COVID-19, car ils sont semblables à ceux d'un rhume ou d'une grippe.

Les symptômes ont inclus :

- *la toux*
- *la fièvre*
- *des difficultés respiratoires*
- *pneumonie dans les deux poumons*

Dans les cas graves, l'infection peut entraîner la mort.

Les symptômes peuvent prendre jusqu'à 14 jours pour apparaître après l'exposition à la COVID-19. Il s'agit de la plus longue période d'incubation connue pour cette maladie.

Les données récentes indiquent qu'une personne qui est infectée, mais qui ne présente aucun symptôme, peut transmettre le virus à d'autres. Cela comprend les personnes qui :

- n'ont pas encore développé de symptômes (présymptomatiques)*
- ne présentera jamais de symptômes (asymptomatiques)*

Les experts savent que ce type de transmission se produit lorsque des personnes sont en contact étroit ou qu'elles se trouvent dans un milieu où elles ne peuvent pas maintenir leurs distances. Ils ne savent cependant pas dans quelle mesure. C'est donc dire qu'il est extrêmement important de suivre les [mesures de prévention](#) éprouvées.

Soyez prudents, pensez à votre santé!